Vannina Marchi *

9. Les lieux de pouvoir génois en Corse : Diffusion d'un modèle urbanistique communal en milieu colonial (XIII^e^-XV^e^ siècles) **

Dans le cadre de cette réflexion collective sur les palais publics à l'époque communale et face aux autres exemples italiens et méditerranéens présentés dans cet ouvrage, la Corse génoise fait figure de parent pauvre. Le caractère très fragmentaire des archives à notre disposition, la médiocrité des édifices conservés ainsi que la rareté des études archéologiques rendent en effet particulièrement difficile l'appréhension de ce qu'a pu être l'édilité communale génoise en Corse. Si l'empreinte de Gênes est encore visible dans la diffusion du fait urbain sur le littoral, à Bonifacio et Calvi au XIII^e^ siècle, à Bastia, Ajaccio, Algajola et Saint-Florent au XV^e^ siècle, la réalité matérielle de ces villes continue de nous échapper[1].

De fait, si l'on excepte le cas de Bonifacio, qui se distingue à la fois par l'existence d'un important corpus d'actes notariés[2] et par la préservation d'une architecture médiévale particulièrement riche à l'échelle de l'île[3], l'on ne sait à peu près rien de l'urbanisme génois en Corse avant l'extrême fin du XV^e^ siècle. À cette époque, le passage de l'île sous l'autorité de l'Office de Saint-Georges, qui gouverne la Corse au nom de la Commune, se traduit à la fois par l'émergence d'une administration centralisée qui entraîne une augmentation des archives, et par une politique d'urbanisation du littoral qui engendre une multiplication des chantiers[4].

Siège du gouverneur, la ville de Bastia devient capitale de l'île tandis que dans le Sud, la victoire contre les seigneurs permet l'édification d'Ajaccio, où le pouvoir du gouverneur est relayé par un lieutenant[5]. Dans le même temps, l'Office de Saint-Georges procède à la rénovation des anciens sièges du pouvoir génois, Bonifacio et Calvi, notamment en vue d'adapter leurs fortifications au développement de l'artillerie lourde[6].

Dans les années 1530, l'humaniste Agostino Giustiniani, titulaire de l'évêché corse du Nebbio, livre une description de l'île qui dresse un portrait en demi-teinte de cette action édilitaire. Évoquant le site de Calvi, l'évêque souligne la « bellezza di edifici », mais il précise « secondo che comporta il paese ». À Bastia, l'humaniste décrit de « belle case edificate al modo di Genua » et admet que le palais des gouverneurs, récemment construit par l'Office, « non si può negare che non sia una bella cosa », mais il ajoute que le résultat n'est pas à la hauteur des 25000 ducats déboursés[7].

* Université de Corse – LISA UMR6240.

*Nous remercions Jean-André Cancellieri pour l'aide qu'il nous a apportée lors de la rédaction de cet article et notamment pour ses très précieuses indications documentaires.

1. Sur l'urbanisation médiévale génoise en Corse, voir Cancellieri 2016 ; Franzini, Istria, Tomas 2015.
2. De nombreux documents ont été publiés dans Vitale 1936 ; Id. 1940 ; Id. 1949 ; Origone 1979 ; Cancellieri 1997.
3. Cancellieri 1980 ; Istria, Chessa 2010.
4. Franzini 2005 ; Marchi 2009.
5. Sur Ajaccio voir Cancellieri 1992 ; Graziani 1992 ; Istria 2010 ; Marchi Van Cauwelaert 2011, pp. 82-104.
6. Franzini 2009.
7. Graziani 1993, p. 92 et p. 186.

Cette description tranche donc avec celle que l'humaniste fait de Gênes et de la Ligurie[8] et semble témoigner de la médiocrité relative de l'architecture génoise en Corse. Comme le souligne Agostino Giustiniani, la modestie des édifices corses est d'abord le reflet des moyens limités de l'île, mais elle révèle également sa position marginale dans l'idéologie politique génoise. Nombreux sont les historiens qui ont souligné le faible investissement de la Commune dans l'île, dont l'intérêt principal résidait dans sa position stratégique en Méditerranée. Les Génois se seraient donc contentés de s'assurer le contrôle du littoral afin d'empêcher que la Corse ne tombe entre des mains ennemies, et notamment celles de la Couronne d'Aragon, mais sans volonté réelle de gouvernement. À cet égard, l'étude architecturale des centres politiques de l'île pourrait livrer de nouveaux éléments de réflexions sur la question – encore en débat – de la nature du pouvoir génois dans l'île[9]. Une telle étude nécessiterait cependant de nombreux dépouillements complémentaires dans les archives de Gênes, aussi nous limiterons-nous dans cet article à proposer quelques pistes de réflexion tirées de la comparaison des villes de Bonifacio et de Bastia. Ces deux exemples sont non seulement les mieux documentés mais encore permettent-ils d'entrevoir l'évolution de l'édilité génoise en Corse entre XIII^e^ et XV^e^ siècle.
Nous verrons d'abord que la fondation de Bonifacio s'inscrit dans un contexte d'expansion méditerranéenne qui se traduit sur le plan urbanistique par l'édification d'une petite colonie sur le modèle de Gênes, sans véritable projection sur l'arrière-pays (I). À l'inverse, nous montrerons que l'édification de Bastia à la fin du XV^e^ siècle répond à une exigence nouvelle de création d'une capitale pour l'île, dans le contexte de l'affirmation d'un État génois (II). En conclusion, nous tenterons de dégager de la confrontation de ces deux exemples, des réflexions plus générales sur les liens entre l'évolution des formes urbanistiques et l'affirmation de la domination génoise en Corse.

1. Bonifacio : un exemple de diffusion de l'architecture génoise en Méditerranée

1.1 Le site

Après une première tentative en 1187, ce fut en 1195 que Gênes s'empara définitivement du site de Bonifacio qui était jusqu'alors tenu par Pise[10]. Comme l'ont souligné la plupart des historiens, ce sont avant tout les qualités stratégiques du lieu, qui permettait le contrôle de la navigation en Tyrrhénienne, qui justifient l'intérêt des Génois pour Bonifacio. Véritable fortification

8. Giustiniani 1537. Sur l'urbanisme génois, voir Grossi Bianchi, Poleggi 1980.
9. Le débat porte sur le concept de « colonisation » utilisé par Lopez 1965 ; Heers 1979 et Cancellieri 1981 mais rejeté par Petti Balbi 1972 ; Id. 1976 ; Id. 1980 et Graziani 1997. Il a été récemment rouvert dans l'île à l'occasion de l'exposition *Corsica genovese* au Musée de Bastia dont la principale ambition était précisément de rejeter l'image d'une domination coloniale pour lui substituer celle d'une intégration totale de l'île, aussi bien sur le plan économique que politique et culturel. La Corse aurait ainsi constitué la « troisième rivière » de Gênes, voir Graziani 2015. Cette vision, sans être totalement erronée, présente à mon sens plusieurs limites : en premier lieu, elle ne prend pas en compte les renouvellements récents des *colonial studies*, aussi bien en histoire antique qu'en histoire contemporaine, fondés notamment sur une revalorisation du rôle des élites locales dans le processus colonial. En second lieu, elle tend à gommer les aspirations nationales des dernières révoltes seigneuriales et le profond sentiment d'altérité qui semble avoir caractérisé les relations entre Corses et Génois à la fin du Moyen Âge, voir Cancellieri 1989 ; Marchi Van Cauwelaert 2011. Enfin, le fait que les élites locales n'aient pas eu accès aux carrières politiques à Gênes démontre le caractère colonial de cette domination : les élites corses sont intégrées en tant que relais locaux indispensables du pouvoir central mais sont exclues des honneurs génois, ce qui témoigne de leur statut d'infériorité.
10. Sur l'action de Pise en Corse, voir Tangheroni 1973 ; Cancellieri 1984 et Id. 2013. Pour une typologie des documents d'archives, voir Amico 2013.

Fig 1 – Bonifacio : Les falaises et le *Torrione* situé à l'emplacement de l'ancien château génois.

naturelle, la presqu'île calcaire de Bonifacio, d'une longueur d'environ un kilomètre, surplombe en effet la mer de 50 à 70 m et paraît selon les propres mots d'Agostino Giustiniani « plus rattaché à la Corse par l'art que par la nature »[11]. Le lieu offrait donc une défense naturelle à la fois en direction de la mer et de l'arrière-pays. Cette défense naturelle était encore renforcée par l'existence de fortifications dont le paysage urbain actuel offre un lointain reflet.

Contrairement à leurs colonies orientales où les Génois ont dû s'insérer dans un tissu urbain déjà constitué, Bonifacio restait à la fin du XII^e^ siècle un espace largement vierge. En l'absence de fouilles archéologiques, il demeure difficile de connaître avec précision la première occupation pisane, mais la plupart des auteurs s'accordent pour y voir une simple tour sans véritable bourg associé, situé à l'est de la ville génoise. Nous pouvons donc parler d'une création *ex nihilo* qui permit aux Génois d'édifier la ville selon un plan orthonormé et sur un modèle architectural que l'on retrouve à Gênes, mais également dans les bourgs côtiers de Ligurie, notamment à Porto Venere[12]. La topographie du site distinguait clairement trois espaces : l'espace portuaire au pied des falaises ; l'espace urbain à l'ouest centré sur l'église Sainte-Marie-Majeure[13] ; l'espace castral à l'est. Toutefois, ville et château étaient reliés entre eux par les remparts.

Pour peupler Bonifacio, les Génois ont fait appel à des colons ligures, auxquels ont été distribuées des aires à bâtir en ville ainsi que des terres dans le district rural de la ville, tandis que l'installation des Corses à l'intérieur de l'enceinte était étroitement limitée et contrôlée. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, Bonifacio demeure en effet une ville fermée, tournant le dos à un arrière-pays dont les habitants sont non seulement considérés comme des étrangers mais également comme des ennemis[14].

1.2 L'espace civique : la *contrada* de Sainte-Marie

La confrontation des actes notariés aux statuts de la ville dont le plus ancien manuscrit conservé date de la fin du XIV^e^ siècle permet de reconstituer avec précision l'espace civique de Bonifacio.

11. Graziani 1993, p. 227.
12. Cancellieri 1980.
13. Gayraud 1976.
14. Sur les relations de Bonifacio avec son arrière-pays, voir les documents publiés dans Cancellieri 1997.

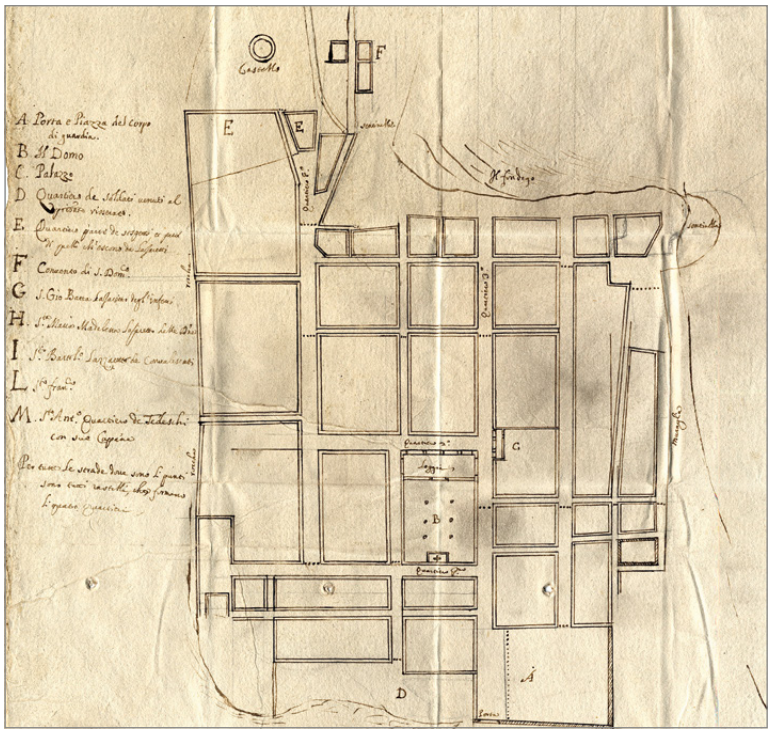

fig. 2 – Plan moderne (1658) de Bonifacio sur lequel figurent l'église Sainte-Marie, la loggia et le Palais (ASG, Corsica, 587).

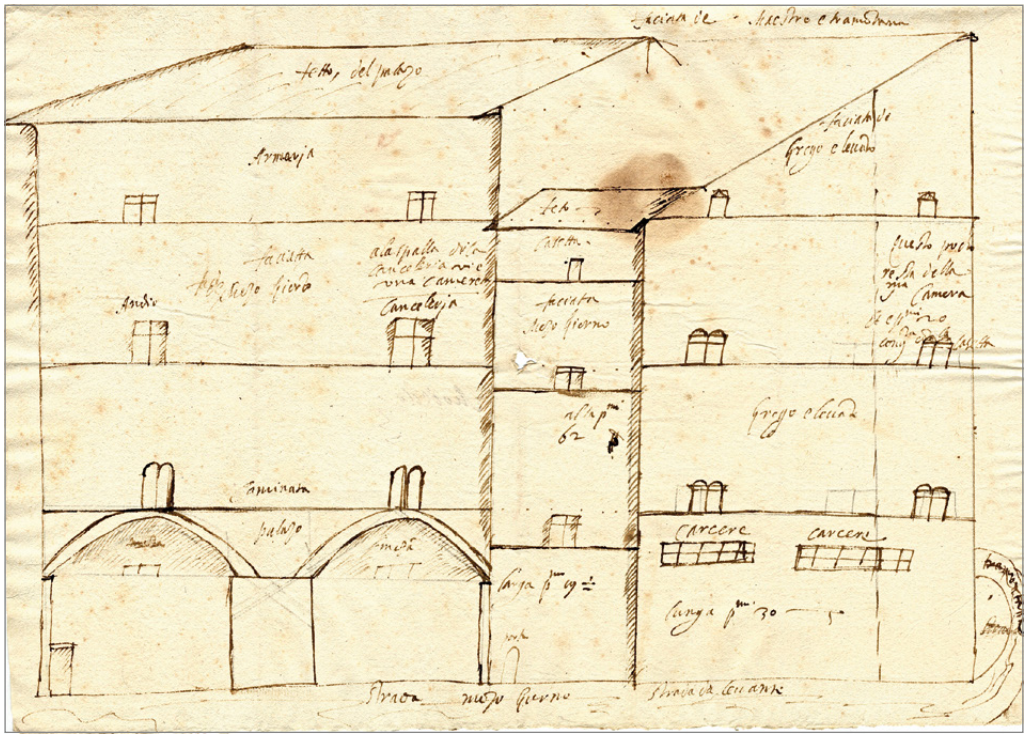

fig. 3 – Dessin de la façade du palais public de Bonifacio en 1587 (ASG, Corsica, 270).

Cet espace, désigné dans les documents du XV^e^ siècle comme la *contrada* de Sainte-Marie était organisé autour de l'église du même nom, qui constituait à la fois le centre religieux et le centre civique de la colonie[15].

C'est en effet dans l'église Sainte-Marie que se réunissait le conseil de la ville, qui était composé de cinquante représentants des familles les plus notables. Ce conseil était dirigé par 4 anciens, élus pour une durée de trois mois par les membres du conseil, et le podestat. Les membres du conseil étaient quant à eux nommés par le podestat et les anciens pour une durée d'un an. Les anciens et le podestat devaient se réunir en l'église Sainte-Marie tous les mardis et vendredis matin afin de recevoir les plaintes des habitants et de délibérer sur les affaires de la ville[16]. Toutes ces décisions devaient être consignées par le notaire public, issu du collège des notaires de Gênes mais malheureusement ces archives n'ont pas été conservées. C'est également en l'église Sainte-Marie qu'avait lieu la cérémonie d'intronisation du nouveau podestat. Devant l'ensemble des Bonifaciens convoqués pour l'occasion, ce dernier recevait les clefs de la porte du *castello* et le sceau de la commune.

Devant le portail de Sainte-Marie s'ouvrait la « loggia » dont l'on trouve mention dès le début du XIII^e^ siècle[17]. La loge aurait donc été édifiée dans les toutes premières années d'existence de la colonie génoise afin d'accueillir le tribunal communal. C'est sous cette loge en effet que le *castellano* d'abord, puis le podestat à compter de 1270, rendait la justice. Dans les actes de la première moitié du XIII^e^ siècle, la loge est désignée ainsi : « sub logia ante ecclesiam Sancte Marie »[18]. Au milieu du XIII^e^ siècle la formule devient « sub logia ubi regitur curia »[19], tandis qu'à la fin du XIII^e^ siècle apparaît l'expression « sub logia comunis »[20]. Cette évolution sémantique semble donc accompagner la mise en place de l'institution du podestat. Au XIV^e^ siècle, alors qu'est édifiée une seconde loge plus petite, la loge de l'église Sainte-Marie devient la « *loggia magna* »[21]. Cette grande loge s'ouvrait sur une place de forme allongée, dont l'étroitesse évoque plutôt les petites places des *contrade* génoises qu'un véritable espace public. Comme l'avait souligné Jean-André Cancellieri : « de ce point de vue morphologique, la *contrada* de Sainte-Marie de Bonifacio n'est pas sans évoquer les églises gentilices des *alberghi* génois écrasées par les *palazzi* ou les tours du clan »[22]. D'après des documents d'époque moderne, l'édifice qui borde cette place aurait constitué le « palazzo pubblico ».

Ce « palais » appartient à un groupe de maisons qui ont été analysées par Daniel Istria et dont la datation est estimée entre le premier tiers du XIII^e^ siècle et le milieu du XIV^e^ siècle[23]. L'étude archéologique de la façade inscrit cet édifice dans la typologie des maisons patriciennes contemporaines dont il présente toutes les caractéristiques : étroitesse du bâtiment qui reflète les limites de l'espace à bâtir, avec une largeur d'environ 5 m et une profondeur d'une dizaine de mètres ; existence d'un portique au rez-de-chaussée ; escalier latéral sur la façade principale ; bande arcaturée décorative à l'étage. Les travaux de restauration ont attesté la présence de baies

15. D'après les recherches archéologiques de Roland-Pierre Gayraud, l'église primitive de Sainte-Marie pourrait être datée du XII^e^ siècle et avoir été fondée par les Pisans. Les remaniements successifs rendent cependant difficile la lecture stratigraphique de l'édifice.
16. Letteron 1883 ; Petti Balbi 1976 ; Id. 1980 ; Delmas Bartoli 1980.
17. Cancellieri 1997.
18. Actes du notaire Tealdo de Sigestro (1238-1239).
19. Actes du notaire Azone de Clavica (1257-1261).
20. Actes du notaire Emanuele Nicola de Porta (1271-1291 ; 1297-1298)
21. Origone 1979.
22. Cancellieri 1989, p. 360.
23. Istria, Chessa 2010.

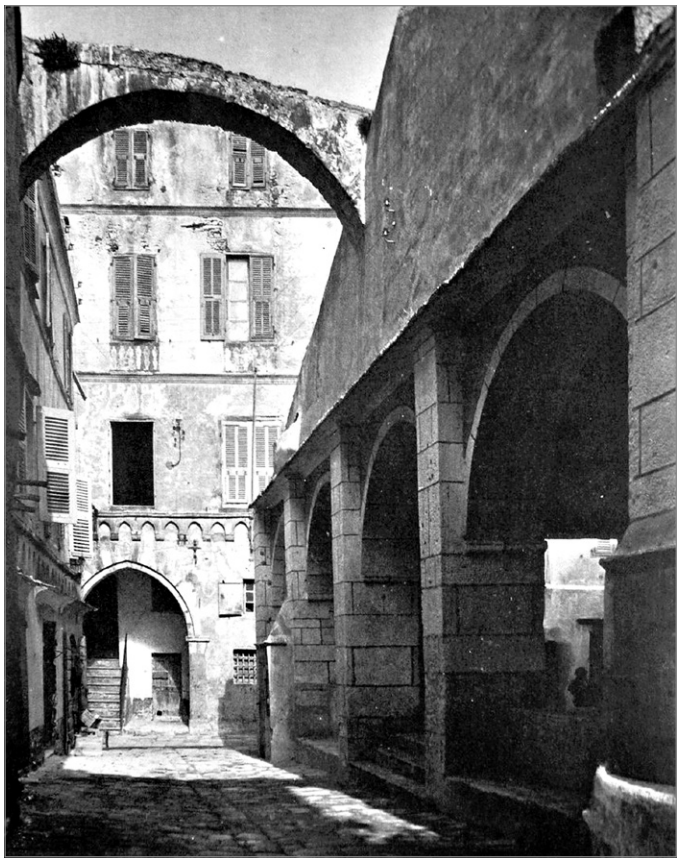

fig. 4 – Le *Palazzo* et la loggia de Bonifacio (Cl. A. Tomasi, Mémorial des Corses, t. 1, p. 360).

géminées qui sont par ailleurs représentées sur le dessin de 1587. Les matériaux utilisés sont essentiellement d'origine locale, notamment les pierres taillées dans un calcaire blanc prélevé à proximité. Seules les toitures pourraient avoir été réalisées avec des ardoises en lauzes d'importation ligure. L'étude stylistique de la façade réalisée par Daniel Istria, et notamment de la bande arcaturée qui en constitue le principal élément de décor, révèle la modestie de l'édifice[24]. Au total, rien ne semble donc distinguer ce « palais » des autres maisons patriciennes contemporaines caractérisées par ce que Jean-André Cancellieri avait qualifié de « rusticité coloniale ».

À défaut de documentation écrite relative à ce palais au Moyen Âge, il demeure difficile d'en saisir précisément la fonction. Comme nous l'avons vu, l'édifice ne semble pas avoir abrité les réunions du conseil qui se tenaient jusqu'à la fin du XV[e] siècle dans l'église Sainte-Marie. D'après le dessin de 1587, le palais servait essentiellement de bureaux pour la chancellerie et nous pouvons émettre l'hypothèse que c'était déjà le cas au Moyen Âge[25]. S'agissait-il également du lieu de résidence du podestat[26] ?

24. « Les dimensions des arcs et le profil de certains modillons sont en effet très irrégulier alors que les moulurations sont extrêmement simples et sans aucune originalité », *ibid.*, p. 104.
25. Les documents publiés par Sandra Origone suggèrent que la « domus » du notaire public était située juste à côté de la grande loge.
26. D'après une tradition locale, l'édifice bordant la place, situé face à la grande loge, aurait constitué la « maison du podestat », sur cette maison, voir Rémy 2017.

Un ensemble de documents édités par Sandra Origone[27] mentionne une réunion du conseil de la ville « in domo sive aula habitacionis dicti domini egregii potestatis » en juin 1386[28]. Cette réunion s'inscrit dans un contexte exceptionnel puisqu'il s'agit de confirmer les accords de paix entre Alghero et Bonifacio[29]. Toutefois ces documents ne permettent pas de localiser cette maison du podestat. Par ailleurs, à la fin du XV^e^ siècle, les archives de l'Office de Saint-Georges révèlent qu'il n'y avait pas, à cette époque, d'édifice public dédié à la résidence du podestat. En 1485, en effet, le commissaire Giovan Antonio Botte conseille aux Protecteurs d'acheter une maison à Bonifacio afin d'y loger le podestat car : « ante honor parendo cossa malefacta che in li lochi di Vostre Signore, li vostri officiali, che representano le Signore Vostre, vadano in caza de li soi suditi, hinc et inde, pagando pixione »[30].
Dès la fin du XIV^e^ siècle, outre la *contrada* de Sainte-Marie, un deuxième espace civique, situé à proximité de la « porta del castello », apparaît dans la documentation. Dans les actes publiés par Sandra Origone, l'on trouve en effet mention d'une « loggia parva »[31] sous laquelle le podestat rendait également la justice, dans les environs immédiats de la « porta del castello »[32]. Des recherches ultérieures dans les archives génoises seront nécessaires pour localiser avec précision ce deuxième espace civique.

1.3 Bonifacio à la fin du XV^e^ siècle : l'emprise de *San Giorgio*

La fin du XV^e^ siècle marque un tournant dans l'histoire de la Corse qui voit la naissance, sous la conduite des Protecteurs de la *Casa di San Giorgio*, d'un véritable État génois dans l'île[33]. Bien que s'inscrivant du point de vue idéologique dans l'héritage communal génois, ce nouvel État se construisit à Bonifacio comme à Calvi au détriment des anciens gouvernements urbains qui se trouvèrent intégrés à la nouvelle administration de l'île. Ainsi les podestats de Bonifacio et de Calvi devinrent-ils de simples fonctionnaires soumis au contrôle permanent des Protecteurs[34]. Cette évolution politique se traduisit d'un point de vue architectural à Bonifacio par l'édification d'un nouveau château dont la domination s'imposa sur la ville. Cette édification, bien documentée dans le fonds de Saint-Georges, répondait en premier lieu à des nécessités militaires. La découverte du complot ourdi par l'évêque d'Ajaccio, originaire de Bonifacio, dont l'ambition était de livrer la ville aux Aragonais, avait en effet ravivé le souvenir du siège de 1420[35], et conduit les Protecteurs à prendre conscience de la fragilité du système défensif bonifacien. Comme le souligne la correspondance des officiers, le danger était double : sur mer l'on craignait une offensive aragonaise menée depuis la Sardaigne voisine ; sur terre les

27. Origone 1979, nn. 56, 57, 58.
28. *Ibid.*, p. 98.
29. Sur le contexte de cette paix voir Meloni 1971-1974.
30. ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio, busta* 21, n. 833.
31. Origone 1979, doc. 37, pp. 122-123 ; n. 40, pp. 126 ; doc. 43, pp. 129-131 ; doc. 60, pp. 159-160.
32. *Ibid.*, n. 75, p. 185 « apud portam castri Bonifacii, videlicet ante maiestatem logiete »
33. Sur l'office de Saint Georges, voir Sieveking 1906 ; Marengo, Manfroni, Pessagno 1911. Sur son action en Corse, Franzini 2005 ; Marchi Van Cauwelaert 2011. Sur les relations entre l'Office de Saint-Georges et Bonifacio, Franzini 2009.
34. Cette évolution ne s'est pas faite sans résistance, aussi bien à Bonifacio qu'à Calvi comme en témoigne la documentation de Saint-Georges. À Bonifacio, le rejet de la domination de *San Giorgio* pourrait même être à l'origine de la dernière tentative aragonaise pour s'emparer de la ville en 1480. Sur cette tentative voir Di Tucci 1932 ; Cancellieri 1997, p. 91, Franzini 2009.
35. En 1420, Alphonse V avait failli s'emparer de la ville avec l'aide du seigneur Vincentello d'Istria. La mémoire reconstruite de la résistance héroïque des Bonifaciens semble avoir cimenté l'identité urbaine comme en témoigne le récit de Pietro Cirneo (Letteron 1884). Sur l'action d'Alphonse V en Corse, voir Meloni 1999 ; Id., 2000 ; Id., 2005. Pour une approche globale des relations entre les seigneurs corses et l'Aragon, l'on se référera à la thèse récente de Colombani 2015.

Bonifaciens devaient pouvoir se défendre des attaques incessantes de leurs turbulents voisins, les seigneurs de la Rocca.

Mais la construction de ce nouveau château visait également à asseoir l'autorité de Saint-Georges sur la ville et la documentation révèle une certaine défiance des Bonifaciens vis-à-vis de cette édification. La domination de *San Giorgio* se traduisait dans la topographie puisque le château surplombait la ville, comme en témoigne la correspondance des officiers génois[36]. Pour les convaincre du bien-fondé de leur gouvernement, les Protecteurs développèrent une propagande politique faisant de *San Giorgio* un libérateur, ce que révèle de manière éloquente le nom donné à ce nouveau château : *San Giorgio Salvatore di Bonifacio*[37]. Nous pouvons donc nous demander si cette édification s'est accompagnée d'une polarisation de la ville par le château, donnant ainsi naissance à un nouvel espace public. En d'autres termes, il s'agit de savoir si le château avait vocation à abriter la nouvelle administration de Saint-Georges ou s'il s'agissait uniquement d'une forteresse militaire. La documentation de Saint-Georges ne laisse aucun doute sur la fonction éminemment militaire du château de Bonifacio et témoigne du climat d'insécurité qui caractérisait la Corse à la fin du XV^e^ siècle. Les instructions des officiers révèlent que le château de Bonifacio était considéré comme les autres forteresses de l'île : il abritait une petite garnison de soldats, soumis à l'autorité d'un *castellano*, qui ne devaient avoir aucune relation avec l'extérieur ; le *castellano* devait veiller constamment à ce que le château ait suffisamment de vivres et de munitions pour pouvoir résister à un éventuel siège ; chaque soir la porte du château devait être fermée à clef afin de se prémunir d'une éventuelle attaque. En dépit du discours triomphant des Protecteurs, le soin apporté aux aspects militaires indique la fragilité de leur domination. Il semble en effet que leurs inquiétudes se soient plutôt fondées sur le contexte local, et notamment sur la capacité des seigneurs *cinarchesi* à soulever l'île, que sur le contexte méditerranéen. À cette époque, la Corse n'était plus un enjeu des relations entre Gênes et l'Aragon[38].

Ce fort investissement dans l'architecture militaire, lui-même lié à un contexte politique particulièrement instable, justifie la médiocrité de l'édilité civile génoise dans les premières années du gouvernement de *San Giorgio*. Toutefois, après leur victoire définitive contre les *Cinarchesi*, les Protecteurs se lancèrent dans un programme de restructuration urbaine dont l'aboutissement fut la construction à Bastia, érigée en capitale politique, du premier véritable palais public de l'île[39].

2. Bastia : l'affirmation d'une capitale

2.1 Le site

D'après le chroniqueur Giovanni della Grossa, la première occupation du site de Bastia daterait de l'année 1380[40]. À cette époque, Leonello Lomellini, membre de la Mahone qui administrait alors la Corse[41], aurait édifié une tour sur un promontoire rocheux dominant l'anse de Porto

36. *ASG, Primi Cancellieri di San Giorgio,* busta 21.
37. *ASG, Primi Cancellieri di San Giorgio,* busta 21, n. 182.
38. L'on trouvera une approche synthétique des relations entre la Corse et l'Aragon dans Sorgia (1968).
39. Sur le Palais des Gouverneurs, voir *Bastia* 1983 ; Cornetto 2011 ; Camuffo 2018.
40. Graziani 2016, pp. 384-385.
41. Sur la mahone de Corse, voir Petti Balbi 1981.

fig. 5 – Terra Nova, le Palais des Gouverneurs et le port primitif.

Cardo, afin d'y développer le trafic commercial avec la Terre ferme et d'y prélever de nouvelles gabelles. Par rapport au site de Biguglia, qui faisait alors office de capitale politique de l'île, l'intérêt du site de Bastia était double : un port abrité situé à proximité de la côte ligure ; une situation de carrefour naturel permettant de relier ce port à un arrière-pays riche. Comme l'a souligné Antoine Franzini, la première vocation de la ville était donc commerciale. Mais en en faisant la résidence des gouverneurs et la cour d'appel de l'ensemble de l'île à la fin du XV^e^ siècle, l'Office de Saint-Georges allait transformer cette "marine" portuaire en véritable capitale politique[42].

Ainsi, la correspondance des gouverneurs de Corse de 1489 à 1500 nous permet-elle de suivre presque au jour le jour la transformation de Bastia en véritable centre administratif, politique et judiciaire de l'île selon un processus qui conduisit à l'avènement du premier véritable palais public de l'île.

3. La formation d'une capitale politique : installation du gouverneur et du vicaire

C'est lors du premier gouvernement de Saint-Georges en Corse, au milieu du XV^e^ siècle, que les gouverneurs de l'île fixèrent leur résidence au château de Bastia. Des inventaires étudiés par Antoine Franzini[43] permettent de se faire une idée de la physionomie de ce château primitif qui, au XVI^e^ siècle, allait être englobé dans le nouveau palais. Il s'agissait semble-t-il d'une tour de deux ou trois étages flanquée d'un bâtiment de deux étages qui abritait les appartements du gouverneur et du châtelain.

L'appartement du gouverneur était composé de trois chambres, d'une cuisine, d'une pièce réservée au four et d'une salle de réception. Sous cette salle était située une réserve et deux celliers. L'appartement du châtelain, qui communiquait avec la tour, était composé de deux

42. Cependant, il semble que ce soit sous le gouvernement milanais que l'idée de faire de Bastia la « ville principale » de l'île ait germé comme le suggère une lettre du gouverneur Battista Geraldini d'Amelia de 1468, publiée par Antoine Franzini :« J'en viendrai à la Bastia qui est le lieu principal, et le plus considéré, pour quiconque exerce la seigneurie de l'île de Corse. Je pense qu'un habitat de 500 à 1000 feux doit se faire à la Bastia, de sorte qu'elle soit une bonne ville […] et j'affirme que la Bastia étant une bonne ville, les affaires de l'Etat en seraient renforcées », Franzini 2005, p. 548.

43. Franzini 2005, pp. 416-420.

chambres dont l'une était réservée aux munitions, d'un cellier et d'une salle par laquelle on accédait à la chambre inférieure de la tour dans laquelle étaient stockés les barils de poudre, de salpêtre et de charbon. À l'étage supérieur, la tour comptait deux autres chambres et à son sommet flottait l'étendard de Saint-Georges.

Au regard de cette description sommaire, le château de Bastia en 1460 ne se distinguait pas des autres forteresses militaires de l'île. Les choses changent à la fin du XV^e^ siècle, lorsque les Protecteurs, entreprennent à la fois de construire la nouvelle ville de Terra Nova et de la doter des infrastructures publiques nécessaires au « bon gouvernement » de l'île. Ainsi voit-on s'édifier peu à peu un espace public formé de la résidence du gouverneur, des bureaux administratifs du chancelier et du trésorier ainsi que de la cour de justice. En 1491, le transfert du tribunal du vicaire à Bastia marque l'avènement de la ville comme capitale. Les lettres du gouverneur Cristoforo Cattaneo renseignent sur l'édification de cette nouvelle cour de justice qui constituait la juridiction d'appel de toute l'île[44].

Durant l'année 1489-1490, qui vit le retour de la paix après une importante révolte seigneuriale, la construction de la « Casa del vicario » fut le principal chantier mené à Bastia par le gouverneur Cristoforo Cattaneo. Selon ce dernier, l'installation rapide du vicaire à Terra Nova était la condition *sine qua non* pour développer la ville, alors que de leur côté, les Protecteurs semblaient favorables au maintien du vicaire à Biguglia tant que Bastia n'était pas totalement peuplée. La détermination de Cristoforo Cattaneo lui permit d'obtenir gain de cause puisque sous le gouvernement de son successeur, le vicaire s'installa définitivement à Bastia.

Les informations livrées par les lettres et les registres de compte des travaux témoignent que la plupart des matériaux ayant servi à l'édification de la maison du vicaire ont été importés de Gênes : les planches nécessaires aux échafaudages, les charpentes, les ardoises en lauzes destinées à la couverture du toit, les serrures. L'impossibilité de s'approvisionner sur place est ainsi sans cesse soulignée par Cristoforo Cattaneo. De même, le gouverneur demande aux Protecteurs l'envoi de maçons expérimentés. En dépit de ces difficultés, Cristoforo Cattaneo parvint en quelques mois à réaliser son projet et le nouveau tribunal fut inauguré en août 1491 lorsqu'y fut officiellement intronisé son successeur, Galeazzo de Levanto. Une lettre que ce dernier écrivit aux Protecteurs à son arrivée à Bastia nous livre quelques précisions sur cette intronisation :

> « A mon arrivée, le gouverneur m'a reçu avec tous les honneurs […] escorté par le noble Giacobbo da Mare, ainsi que de nombreux caporaux et populaires corses, il m'a conduit sous le portique du nouvel édifice de Vos Seigneuries à Terra Nova, au banc où se tient la justice qui a été dignement construit. Je lui ai présenté vos lettres qu'il a lues et acceptées avec révérence et il m'a transmis la présidence du gouvernement de cette île »[45].

Une autre lettre, écrite quelques jours après, contient une description sommaire de l'édifice :

> « Magnifiques seigneurs, la cour a commencé à se réunir sous le portique de la nouvelle maison de Vos Seigneuries à Terra Nova, où le tribunal, dignement construit, est orné d'une peinture de la justice associée aux armes de la Commune et celles de mon prédécesseur ; c'est un lieu très commode et spacieux […] ».

44. Voir également le registre de comptes de travaux publié dans Valleix 1986.
45. *ASG, Primi Cancellieri di San Giorgio, busta* 8, n. 478.

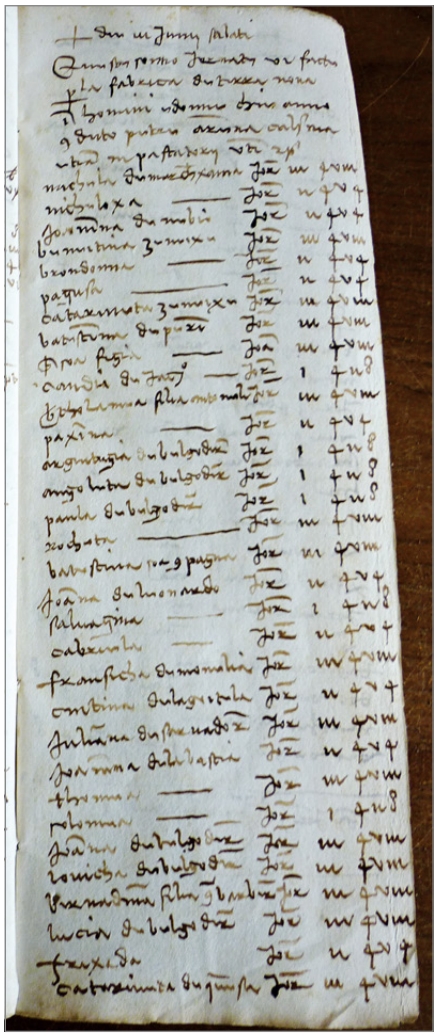

fig. 6 – Liste d'hommes et de femmes corses employés sur le chantier de Terra Nova pour le transport des pierres et de la chaux (ASG, *Cancellieri di San Giorgio*, 598-1771).

Le décor de la *Casa de Terra Nova* semble traduire de manière littérale la rhétorique de l'Office de Saint-Georges dans l'île. Une rhétorique dont les gouverneurs se faisaient les porte-parole à leur entrée en charge et que l'on peut résumer ainsi : la victoire de *San Giorgio* contre les " tyrans " corses avait permis l'éclosion d'un " bon gouvernement " fondé sur la justice[46]. Cette " maison de Terra Nova " a pu être localisée, elle subsiste mais les remaniements successifs ont effacé toute trace de l'édifice primitif.

La maison du vicaire était située face au château, au bord d'une grande place qualifiée dans les documents de « piazza di Terra Nova ». La lecture des lettres des différents gouverneurs témoigne que peu à peu cette place tendit à devenir un espace public réunissant la résidence du gouverneur, la cour de justice, la chancellerie et la trésorerie selon un processus qui aboutit en 1520 à l'édification d'un véritable palais.

46. A titre d'exemple, voir les instructions à Galeazzo di Levanto publiées dans Valleix 1980.

4. Vers l'émergence d'un espace public : genèse médiévale du palais des gouverneurs

Comme nous l'avons dit, les gouverneurs de Bastia résidaient dans l'ancien château dont la construction avait répondu à des motifs militaires plutôt que de prestige et de confort. L'action des gouverneurs successifs allait donc conduire à la transformation progressive de cette forteresse afin d'accueillir les organes du gouvernement. Toutefois, les réticences des Protecteurs de Saint-Georges à engager des dépenses en Corse allaient être le principal frein à ce processus, ce qui explique que la construction planifiée d'un véritable palais n'intervint qu'en 1520.
À son arrivée en Corse, Galeazzo de Levanto exprima son dépit à la découverte de sa nouvelle résidence :

> « Combien m'a déplu le fait d'aller dormir dans la tour, dans la chambre dans laquelle les gouverneurs ont l'habitude de dormir, il m'est impossible de l'exprimer ! Et lorsque j'en avais parlé avec vos seigneuries à Gênes, vous m'aviez répondu que je vous écrive combien coûterait la construction d'une nouvelle chambre derrière la cheminée de la salle du four. J'ai demandé aux maçons et ils m'ont répondu que cela coûterait environ 80 livres[47] ».

Dès la fin de l'été Galeazzo se lança dans l'édification de cette nouvelle pièce destinée à améliorer le confort des gouverneurs. L'on voit donc une première tentative d'aménagement du château afin d'en faire un « palais », mais qui demeure très limitée en raison d'un budget particulièrement serré. Une nouvelle étape fut franchie sous le gouvernement de Gentile de Camilla en 1492. À cette époque en effet, de nouveaux travaux réalisés dans le château visèrent à permettre l'installation en son sein du trésorier, qui demeurait auparavant avec le vicaire dans la « *Casa de Terra Nova* ».

> « Comme le savent Vos Seigneuries, le trésorier se tient dans la maison de Vos Seigneuries de Terra Nova, et le gouverneur qui demeure au palais sait peu de chose de ses actions. Pour l'utilité et l'honneur de la *camera vostra*, il serait bon que le trésorier s'installe au palais, dans lequel on pourrait faire un bureau après la chancellerie, ce qui sera facile à faire et de faible dépense, et ce dernier pourra dormir au château, dans la chambre où dormaient auparavant les gouverneurs […] ».

Cet extrait témoigne d'une dichotomie nouvelle entre l'espace du palais, constitué de l'habitation du gouverneur et des bureaux et l'espace du château qui correspond à l'ancienne tour, où résidait sans doute le châtelain. Par ailleurs, l'on voit que les nouveaux aménagements visent cette fois à améliorer l'efficacité de gouvernement en permettant au gouverneur de mieux surveiller le trésorier[48]. Aux alentours de 1500, ces aménagements successifs aboutissent

47. Il ajoute dans la suite de sa lettre que les Protecteurs n'avaient que la main d'œuvre à payer car la chaux, les briques, les ardoises étaient déjà à disposition. Il est probable que ce dernier ait utilisé le reste du matériel prévu pour la « casa del vicario », *ASG, Primi Cancellieri di San Giorgio, busta* 8, f. 490.
48. « Como sanno le SV, lo massaro sta in la casa de le SV in Terranova, et lo gubernatore che sta in palacio sente pocho de le cose de dicto massaro. Et per utile et honore de la camera vostra seria bene dicto massaro stesse in palacio in loquale loco se facesse uno scagno apresso la cancelleria unde se poteria congruamenti fare et cum pocha spesa et che dormisse in lo castello in la camera unde dormia lo gubernatore inanti fosse facta la camera facta per domino Galeacio de Levanto et si volesse fare vita cum lo gubernatore lo poteria fare o cum lo castellano. Questo recordo vi habio voluto fare loquale me pare utile a molti modi. Et le camere quale occupa dicto massaro in la dicta casa de Terra Nova se poteriano a pensionare et dariano debita utilitate et continuamente lo gubernatore poteria revedere tutte le cose de la massaria laquale cosa iudico seria molto utile », ASG, *Primi Cancellieri di San Giorgio, busta* 8, n. 671.

fig. 7 Bas-relief réalisé par le gouverneur Francesco Salvaigo en 1515 (Palais des Gouverneurs, Musée de Bastia)

au transfert du vicaire à l'intérieur du palais. Désormais sont donc réunis en un même lieu le gouverneur, le trésorier et le juge.

Dans le même temps, la place située entre le palais et la *Casa* du vicaire tend à devenir un espace public. Ainsi Gentile de Camilla écrit-il avoir refusé l'autorisation à un certain Vignolo de Belgodere de faire une maison sur ladite place et avoir même fait détruire la boutique du barbier Battista de Canevali, dont l'édification avait pourtant été autorisée par son prédécesseur. Le fait suggère que la place a désormais vocation à n'accueillir que des édifices publics. Gentile de Camilla propose par ailleurs aux Protecteurs d'y faire édifier une fontaine monumentale, afin de l'ornementer, mais également pour l'utilité des habitants de Terra Nova[49]. C'est probablement sur cette place que se tenait la « veduta generale » durant laquelle étaient intronisés les nouveaux gouverneurs devant une assemblée composée de l'ensemble des chefs politiques de l'île[50].

Il ressort de ce rapide survol de la correspondance des gouverneurs que ces derniers ont joué un rôle central dans l'édification du palais de Bastia. Une édification qui ne semble pas avoir été véritablement planifiée depuis Gênes, mais qui relève plutôt de l'initiative et de la volonté des officiers locaux. Plutôt que d'un véritable chantier, l'on peut parler d'une sorte de « bricolage » qui traduit dans la pierre la réalité du gouvernement de *San Giorgio* en Corse : non pas un système centralisé comme pourrait le laisser croire une première lecture des archives, mais bien un gouvernement empirique laissant une large part aux initiatives individuelles des

49. *ASG, Primi Cancellieri di San Giorgio,* busta 8, n. 728.
50. Un récit de l'une de ces *vedute generali* dans Marchi Van Cauwelaert 2011, pp. 360-362.

fonctionnaires locaux. C'est ce qu'illustrent à mon sens les rares traces de « décor » qui sont parvenues jusqu'à nous, sur lesquelles s'affichent fièrement les armoiries et les noms des premiers gouverneurs génois de l'île.

Conclusion

La comparaison des modèles urbanistiques bonifacien et bastiais permet de rendre compte de l'évolution des relations entre Gênes et la Corse au bas Moyen Âge. Si Bonifacio fut conçue comme une colonie, au sens romain du terme, c'est-à-dire une véritable projection de la commune de Gênes outremer, Bastia s'imposa comme centre de gouvernement et relais local de l'autorité génoise sur l'île. En deux siècles, les ambitions de Gênes sur la Corse changèrent en effet radicalement : si au XIII^e^ siècle, l'île fut perçue comme une escale sur les routes commerciales génoises, dont le contrôle était nécessaire à la domination de la Méditerranée, au XV^e^ siècle elle devint un territoire dont la possession était la condition *sine qua non* de la construction d'un État territorial génois.
Alors qu'à Bonifacio, les Génois purent reproduire à une échelle réduite le modèle civique de la mère-patrie, à Bastia, ils inventèrent un autre modèle afin d'exprimer une réalité politique nouvelle : la naissance d'un État génois dans l'île. Cette exigence se traduisit sur le plan urbanistique par l'édification du premier véritable palais de l'île[51]. Un lieu au sein duquel étaient réunis pour la première fois en Corse l'espace fortifié du « château », l'espace résidentiel du « palais », l'espace judiciaire du « tribunal » et l'espace administratif des « bureaux » avec la chancellerie et la trésorerie. L'étude des correspondances des gouverneurs révèle cependant les principales limites de cette construction : absence de projet global qui conduit à avancer par étapes successives et parfois contradictoires. Absence d'émulation, puisqu'à la différence de l'Orient où les Génois étaient en concurrence avec les Byzantins et les Vénitiens, en Corse nul ne pouvait rivaliser avec eux ; mais surtout absence de moyens dans la mesure où les rendements de l'île étaient faibles et où les Protecteurs refusaient d'investir. Pour répondre à la question posée en introduction, il semble bien que la médiocrité de l'architecture publique génoise en Corse traduise dans la pierre l'extrême fragilité de cet État en construction.

51. Des recherches complémentaires dans les archives de Saint-Georges seront nécessaires pour déterminer jusqu'à quel point ce nouveau palais fut conçu sur le modèle du *palazzo di San Giorgio*. Sur ce palais, voir Ferrando Cabona 2005.